

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le 0 9 AVR. 2025

ID : 062-216204735-20250404-25_02_02-DE

DCM 25.02.02

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2025 Date de convocation : 28 mars 2025

Objet:

Votes pour:

21 0

Compte administratif 2024

Vote contre : Abstentions :

5

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de la ville d'Isbergues, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Maire.

Étaient présents: M. David THELLIER – Mme Laurie LECRINIER – Mme Nathalie LEGRAND – Mme Sandrine ALLOUCHERIE – M. Sébastien MILON – Mme Aude DERVILLERS – Mme Marie-France VERREMAN – Mme Marie-Paule CLAREBOUT – M. Benoît COUPET – Mme Véronique LUPART – M. Vincent GALLOIS – Mme Hélène BARRAS – M. Michaël DELHAYE – Mme Stéphanie DELMARE – Mme Micheline DAUTRICHE – M. Pascal GANTOIS – M. Thierry DISSAUX – Mme Frédérique SAUVAGE – M. Michel BINCTEUX, formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés ayant donné procuration :

- M. Éric HEUGUE a donné procuration à Mme Marie-Paule CLAREBOUT;
- M. Laurent DANEL a donné procuration à Mme Laurie LECRINIER;
- Mme Caroline BERROD a donné procuration à Mme Marie-France VERREMAN;
- M. Stève CAMPAGNE a donné procuration à Mme Sandrine ALLOUCHERIE;
- M. Maxime THERY a donné procuration à Mme Stéphanie DELMARE;
- Mme Noémie MATTON a donné procuration à M. David THELLIER;
- Mme Nathalie DELZONGLE a donné procuration à M. Thierry DISSAUX ;
- Mme Séverine GODART a donné procuration à M. Sébastien MILON;
- M. Didier RINGARD a donné procuration à Mme Véronique LUPART.

Membre absent: Mme Céline COTTREZ.

Madame Sandrine ALLOUCHERIE est nommée secrétaire de séance.





DCM 25.02.02

Après avoir entendu les explications concernant le compte administratif de l'année 2024 et après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,

DECIDE d'approuver le compte administratif 2024 selon le résultat d'exécution ci-dessous :

COMMUNE D'ISBERGUES

RESULTAT D'EXECUTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

:	RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF PRECEDENT	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE AU 001
INVESTISSEMENT	4 328 853,78 €		-339 563,54 €	538 675,65 €	-538 675,65 €	3 450 614,59 €	3 989 290,24 €
FONCTIONNEMENT	3 845 108,72 €	2 000 000,00 €	2 188 904,31 €			4 034 013,03 €	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



David THELLIER Maire de la Commune de ISBERGUES 8 avr. 2025

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.